



Association Culturelle Franco-Japonaise de TENRI

École de Langues de TENRI - Établissement d'enseignement supérieur privé

8-12, rue Bertin Poirée, 75001 Paris France. Tél : 33 - 01 44 76 06 06

N° Siret 327096459 00042 Code Naf : 8552Z Enregistré sous le N° 11 75 43400 75

Conditions générales de vente Cours de japonais pour adultes

Date de mise à jour : 01/03/2021

1. Inscriptions aux cours

Pour les débutants complets :

Il existe deux sessions par an, en automne et au printemps. Par conséquent, les inscriptions peuvent se faire à partir de juillet pour le premier semestre, et à partir de décembre pour le deuxième semestre.

Pour les personnes non-débutantes :

Elles doivent passer un test d'évaluation avec l'un de nos professeurs. Pour ce faire, merci de prendre préalablement un rendez-vous à l'accueil ou sur notre site internet :

<https://www.tenri-paris.com/langues/evaluation.html>

a. Modalités d'inscriptions aux cours en groupe

Les horaires des cours, déterminés en amont, sont disponibles sur notre site internet et à l'accueil.

Toute inscription suppose l'acceptation des conditions générales de vente. Les inscriptions aux cours s'effectuent pendant des périodes déterminées et dans la limite des places disponibles. D'autre part, toute inscription entraîne acceptation du calendrier des séances de cours défini par l'école.

1. Effectuer une pré-inscription à l'accueil ou bien à partir de notre site internet : https://www.tenri-paris.com/membre/.pre_inscription/
2. Noter votre numéro de pré-inscription et régler les frais d'adhésion annuelle (35€) + les frais de scolarité semestrielle + le matériel pédagogique (si besoin)
Attention : Une pré-inscription n'est pas une inscription définitive aux cours. Les apprenants sont priés de régler tous les frais dans les 10 jours qui suivent leur pré-inscription, le cas échéant, celle-ci sera annulée automatiquement.

b. Modalités d'inscriptions aux cours particuliers

Horaires des cours : Les cours sont dispensés du lundi au samedi de 10h à 21h. Aucun cours n'a lieu les dimanches et jours fériés, et/ou au-delà de 21h.

Les apprenants peuvent faire une demande de cours particuliers à tout moment de l'année par courriel à cours@tenri-paris.com. Un membre de l'administration de l'école reviendra vers l'apprenant pour obtenir plus de précisions sur la demande.

Remarques sur les cours particuliers :

- Paiement à l'avance

Les cours particuliers, comme les cours collectifs, doivent être payés à l'avance. Lorsque les cours se déroulent sur plusieurs séances et que le nombre de séances est supérieur à 5, au moins 3 séances doivent être payées à l'avance. Aucun remboursement ne sera effectué. Cette disposition ne s'applique pas si le règlement des cours particuliers est pris en charge par une entreprise / OPCO / CPF / etc...

- Annulation d'un cours ou modification de l'horaire d'un cours

Les horaires des cours particuliers sont définis par accord entre professeurs et élèves. La demande d'annulation d'un cours ou de modification de l'horaire d'un cours doit être effectuée au plus tard la veille de la date du cours, avant 17 heures. Dans le cas contraire, nous considérerons que le cours a été suivi et il ne sera pas remboursé. Néanmoins, en cas de force majeure (grève des transports, etc.), cette disposition ne sera pas appliquée.

- Retard, Fin de cours anticipée

Les horaires des cours particuliers, définis par accord entre professeurs et élèves, doivent être respectés. En cas de retard ou de fin de cours anticipée, le temps manquant ne sera pas récupéré. Néanmoins, en cas de force majeure (grève des transports, etc.), cette disposition ne sera pas appliquée.

c. Formations Professionnelles

Les conventions avec les entreprises / organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) sont renouvelables chaque semestre.

Nos formations sont également éligibles au CPF (anciennement DIF). Nos offres de formations sont consultables depuis notre catalogue mis en ligne sur le portail Mon Compte Formation : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

Toute demande d'inscription peut être faite directement à partir du site. L'école répondra à la demande par courriel afin d'obtenir plus de précisions et d'effectuer votre inscription à la formation souhaitée.

Si vous ne passez pas par le compte CPF ou pour toute information complémentaire, merci de contacter : formapro@tenri-paris.com

d. Modalités de paiement

Chaque apprenant doit être membre-bénéficiaire à l'Association Culturelle Franco-Japonaise de TENRI et s'acquitter des frais d'adhésion annuelle de 35.00€. Lors de l'inscription à l'accueil, une carte d'adhérent lui permettant d'emprunter des ouvrages à la bibliothèque lui est automatiquement remise. Si l'inscription se fait à distance, l'apprenant peut demander la création de cette dernière en se présentant à l'accueil à posteriori.

Tous les frais (scolarité et matériels pédagogiques) doivent être payés à l'avance. Aucune réservation de place n'est possible sans paiement des frais de cours. Le règlement dû par l'apprenant peut s'effectuer en espèces, par chèque bancaire ou par virement bancaire.

- Règlement à l'accueil de l'école :

Possibilité de payer en espèces, en carte bancaire ou bien par chèque* (à l'ordre de TENRI)

- Règlement par envoi de chèque*:

Le chèque devra être rédigé à l'ordre de TENRI et envoyé à l'adresse ci-dessous :
Association Culturelle Franco-Japonaise de TENRI
8 – 12 rue Bertin Poirée, 75001 Paris
Le chèque devra être accompagné des préférences de l'inscription sur un papier à part indiquant le numéro d'adhérent (ou de pré-inscription dans le cas d'une première inscription), la classe souhaitée ainsi que les détails du montant inscrit.

**Possibilité de payer en trois fois en cas de chèques uniquement :*
Les trois chèques devront être établis en même temps, à l'ordre de TENRI, signés et datés de la date d'inscription. Hormis le premier chèque encaissé dès l'inscription, les deuxième et troisième chèques seront encaissés à la fin des mois suivants.

- Règlement par virement bancaire :

Le virement bancaire est à effectuer au compte indiqué ci-dessous. Pour un suivi plus efficace de l'inscription, merci de bien **veiller à noter dans le motif de virement « Inscription JAPN» suivi du numéro d'adhérent** (ou numéro de pré-inscription dans le cas d'une première inscription)

Titulaire : Association Culturelle Franco-Japonaise de TENRI Banque: Le Crédit Lyonnais

| Banque | Indicatif | Numéro de compte | Clé RIB | Domiciliation |
|--------|-----------|------------------|---------|----------------------------------|
| 30002 | 00426 | 0000445897JP | 01 | CL PARIS DENFERT ROCH (00426) |

Identification internationale :

| | |
|------------|-----------------------------------|
| IBAN | FR84 3000 2004 2600 0044 5897 P01 |
| Code B.I.C | CRLYFRPP |

2. Annulation et remboursement des cours en groupes

- **Annulation de l'inscription à l'initiative de l'apprenant**

En cas d'annulation d'inscription à l'initiative de l'apprenant, et à condition que ses cours n'aient pas débuté, un remboursement de ses frais de cours pourra être demandé (les manuels pédagogiques et frais d'adhésion annuelle ne sont en aucun cas remboursables).

- **Annulation à l'initiative de l'école**

L'école se réserve le droit d'annuler un cours si le nombre d'inscrits souhaité n'est pas atteint. En accord avec les personnes inscrites et dans l'intérêt des parties, l'école pourra proposer plusieurs alternatives telles que le report de la date de début du cours, la fusion de plusieurs groupes, la réorientation vers un autre cours collectif ou vers des cours particuliers. Si aucune de ces alternatives ne convient, le cours sera annulé et les sommes versées par l'apprenant seront remboursées.

- **Annulation, rattrapage ou changement de modalités d'un cours (situation climatique exceptionnelle ou cas de force majeure)**

En cas de situation ne permettant pas l'accès à l'école des personnels, des enseignants et du public (catastrophes naturelles, phénomènes météorologiques exceptionnels, troubles de l'ordre public, incendies, actes criminels, situation sanitaire exceptionnelle, état d'urgence, etc...), la Direction se réserve le droit de procéder à la fermeture de l'école, d'annuler les cours ou de les assurer en ligne. Les apprenants seront prévenus de tout changement par courriel.

Suite à une annulation, les cours seront, dans la mesure du possible, reprogrammés en une ou plusieurs séances. La ou les séance(s) de rattrapage pourront avoir lieu un jour de la semaine et à un horaire différent(s) du créneau habituel du cours.

3. Modifications

L'école se réserve le droit de modifier, en cas de nécessité, les horaires et le calendrier des cours, sous réserve d'en informer préalablement l'apprenant.

4. Assurance

L'école décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, dommages, accidents et maladies survenant dans l'enceinte du bâtiment.

5. Examens et Certificat

A la fin de chaque semestre a lieu un contrôle des connaissances sous forme d'examen permettant d'accéder à la classe suivante.

- Un certificat de scolarité peut être demandé par tout élève inscrit depuis au moins un semestre.
- Un certificat d'études peut être obtenu par tout élève ayant accompli avec succès un cycle complet.
- Un diplôme d'études supérieures peut être remis à tout élève ayant accompli dans nos cours au minimum les cycles moyen et supérieur.

6. Espace Membre

Chaque adhérent peut accéder à son « Espace Membre » depuis le site internet de l'école afin de consulter ses résultats d'examens, ses inscriptions, le nom de sa classe, ses horaires de cours et son parcours d'études.

7. Respect du règlement intérieur

Les apprenants doivent se conformer au règlement intérieur de l'école sous peine des sanctions prévues par ce même règlement intérieur.

***COVID-19 : Mesures liées à la situation sanitaire**

En cas d'isolement de l'apprenant / de fermeture de l'école ou des classes en raison de la Covid-19, l'école assure la continuité pédagogique grâce aux cours à distance. L'école se tient à disposition pour accompagner les apprenants pendant cette période.